

Risque mouvement de terrain

Le risque et la commune :

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux du sol ou du sous-sol :

- les affaissements et les effondrements dus à l'existence de cavités souterraines,
- les éboulements et chutes de pierres
- les glissements de terrain
- les retraits et gonflements d'argile.

Evénements marquants intervenus sur le territoire de la commune - cartographie



Aléa fort

Aléa moyen



Les mesures de prévention :

- s'informer des risques :
 - www.bdmvt.net
 - www.bdcavite.net
 - www.argiles.fr
- les mesures prises par les autorités (si risque avéré)

Les conseils de comportement :

Avant :

- en cas de craquement inhabituel, évacuer le bâtiment
- signaler à la mairie l'apparition de fissures ou d'affaissement du sol

Pendant :

- s'éloigner le plus rapidement possible de la zone dangereuse
- écouter la radio
- ne pas revenir sur ses pas
- ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- ne pas aller chercher les enfants à l'école

Après :

- s'informer, suivre les consignes
- couper le gaz et l'électricité
- informer les autorités de tout danger observé
- évaluer :

Document d'information communale sur les risques majeurs **les dégâts**

- DIERINGBOUGNE
- les points dangereux et s'en éloigner